



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-146 / 5-7-9-7**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 7 décembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, Al. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentés :** N. CHARLETY, A. FAVIER.

**Absent :** A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno Sarrat.

---

**OBJET :** INTERCOMMUNALITE : Présentation du rapport annuel d'activités 2016 élaboré par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

---

Rapporteur : Lydia Mogore

**EXPOSE :** Par courrier en date du 9 novembre 2017, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais nous a transmis le rapport annuel d'activités du service public d'élimination des déchets précisant qu'il doit être examiné par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, la réglementation stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, ce rapport est mis à disposition du public sur place et dans les quinze jours suivant cette présentation au Conseil Municipal.

Le public en est avisé par voie d'affichage apposé en mairie et aux lieux habituels pendant au moins un mois.

Il a reçu un avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 30 mai 2017.

Il a été approuvé par le Conseil Communautaire du 27 juin 2017.

Les principales conclusions de ce rapport sont jointes en annexe à la présente délibération ainsi que le rapport.

... / ...

*Voiron, ville porte de Chartreuse*

**PROPOSITION :**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 4 décembre 2017.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De prendre acte du rapport annuel d'activités 2016 du service public d'élimination des déchets élaboré par la Communauté d'Agglomération du pays Voironnais.

**DECISION :** Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport.  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



**Julien POLAT**



Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint aux finances, à l'administration  
générale et aux économies

**Yves ALLARDIN**

## ANNEXE

Principales conclusions du rapport annuel d'activités 2016 du service public d'élimination des déchets élaboré par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais :

L'année 2016 a été marquée par la continuité des actions en faveur de la prévention et le lancement du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », la poursuite du travail de réduction des marches arrière sur les tournées de collecte, le déploiement de mesures de modernisation des déchèteries pour sécuriser les usagers et les agents de déchèterie et protéger les installations et les gisements (contrôle d'accès sur les déchèteries de Coublevie, Le Pin et Montferrat...), ou encore la mise en place d'un test de collecte sélectives des déchets alimentaires en sacs 100% compostables, l'élaboration d'un plan de performance sur le verre et la mise en œuvre de mesures d'optimisation technique et économique du compostage (enquête de satisfaction, informatisation de la vente de compost...).

Avec **55 775 tonnes** de déchets produits en 2016, le secteur déchets affiche une légère hausse de la production totale de **2% par rapport à 2015**, due principalement à la hausse des dépôts en déchèteries de **5%**.

Concernant les filières de valorisation et de traitement des déchets pris en charge par les services du Pays Voironnais, **96,7% de ces déchets sont valorisés, sous forme de matière (recyclage 34,8% - compostage 20,6%) ou d'énergie (incinération avec valorisation énergétique 41,3%). 3,3% (déchets ultimes) ont été enfouis en installation de stockage** mais cette part devrait largement diminuer grâce à un nouveau marché débuté en avril 2016 qui vise une valorisation maximale des encombrants, dernier flux encore enfoui.

En 2016, selon le compte administratif, le financement du secteur déchets est assuré à **104,8% par la TEOM**. Pour la 4ème année, la TEOM finance entièrement le coût de la gestion des déchets, conformément aux objectifs politiques fixés lors du mandat précédent.

Le coût de gestion des déchets revient à **85,3€** en moyenne par habitant, en baisse de **7,4%** par rapport à 2015. Ce coût se répartit selon les flux de déchets entre **43%** pour les ordures ménagères résiduelles, **28,4%** pour les déchets de déchèteries, **14,1%** pour les recyclables secs, **14,5%** pour les déchets alimentaires.